

BILL.

Acte pour faciliter la constitution de sections du barreau, et l'établissement de chambres de notaires dans les nouveaux districts judiciaires dans le Bas Canada.

Reçu et lu la première fois, Mardi, le 22 février, 1859.

Seconde lecture, Mardi, le 1er Mars, 1859.

(Copie Corrigée.)

L'Hon. M. le Proc. Génl. CARTIER.